



AUTCRITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 383/2022

A la société UAC Sari

Après avoir reçu le contrat du marché n° CFEF/PEL-145T.FOURN ET CONS/2022/069, conclu avec la CFEF, pour un montant total hors taxe de dollars américains dix mille soixante-trois, quatre centimes (USD 10 063.04) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains septante, quarante-quatre centimes (USD 70,44).

Fait à Kinshasa, le 22/12/2022.

Pour servir et valloir en vertu de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général

